

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 octobre 2019, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LOMBARD, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2019

Présents : R. LOMBARD, B. CARLIOZ, C. VIBERT, C. BRACHET, R. DOGNIN,
R. FERRERO, P. JARDET

Absents ayant donné pouvoir : A. LOUIS

Absent : P. BESSON, S. DUCHENE, G. ROUSSAUX

Le procès-verbal 17 mai 2019 est validé.

Mr Bernard CARLIOZ a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX
RD3 / RD 14**

Considérant le projet d'aménagement du carrefour en mini giratoire sur les RD 14 et RD ;

Considérant l'accord de principe du Département ;

Considérant qu'afin de définir les modalités techniques et administratives liées à la réalisation de cette opération, un projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien a été établi ;

Considérant la convention d'autorisation de voirie et d'entretien,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité des présents et représentés, la signature de la convention avec le Département.

Fin du conseil ouvert au public à 20 heures 25 minutes.

Le Maire,
Roland LOMBARD

Le secrétaire de séance,
Bernard CARLIOZ